

Abonnez-vous  
gratuitement  
aux BSV de la région  
Occitanie

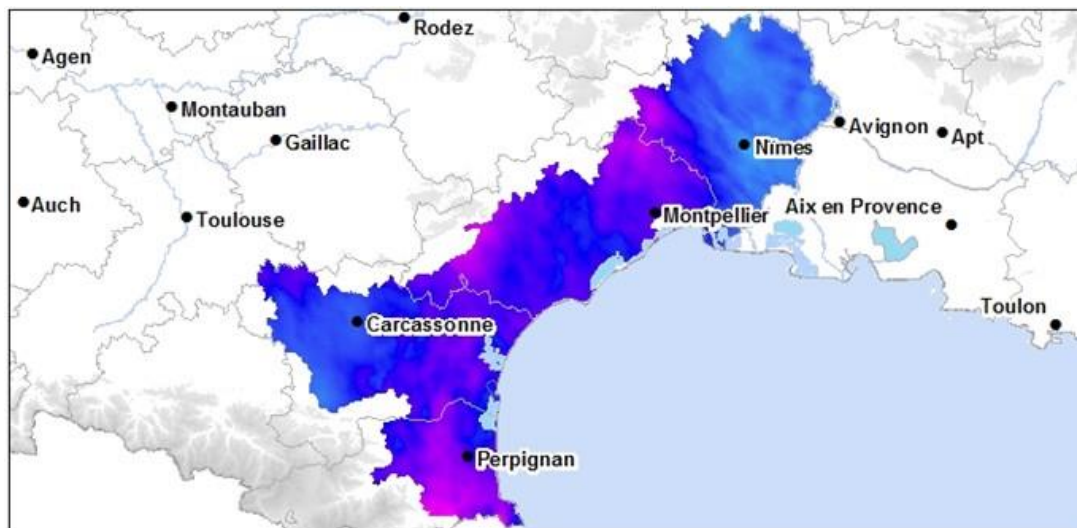


## A retenir

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>MILDIU</b>    | Quelques nouveaux foyers primaires et des conditions climatiques très favorables |
| <b>OÏDIUM</b>    | Peu d'évolution cette semaine  |
| <b>BLACK ROT</b> | Nouveaux symptômes dans le vignoble régional                                     |
| <b>ANNEXE</b>    | <i>Les techniques et produits de biocontrôle</i>                                 |

## PLUVIOMETRIE

Répartition des pluies – cumul hebdomadaire du 29/04 au 5/05/2024 – échelle du Min au Max (6,2 à 103,9 mm)  
Source IFV



4240505:  
mini=6.2mm - maxi=103.9mm

Valeur  
Elevée : 100  
Faible : 0



Directeur de publication :

Denis CARRETIER  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
d'Occitanie  
BP 22107  
31321 CASTANET  
TOLOSAN Cx  
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution  
**Comité de validation :**  
Chambres d'agriculture de  
l'Aude, du Gard, de  
l'Hérault/ADVAH, des  
Pyrénées-Orientales,  
Chambre régionale  
d'Agriculture d'Occitanie,  
IFV, FREDON Occitanie,  
DRAAF Occitanie

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action du plan Ecophyto  
pilotee par les ministères en  
charge de l'agriculture, de  
l'écologie, de la santé et de la  
recherche, avec l'appui  
technique et financier de  
l'Office français de la  
Biodiversité

|                        |                     | 29-avr. | 30-avr. | 1-mai | 2-mai | 3-mai | 4-mai | 5-mai |
|------------------------|---------------------|---------|---------|-------|-------|-------|-------|-------|
| AUDE                   | ALAIGNE             | 11,3    | 12,8    | 8,8   | 0     | 0     | 0     | 0,5   |
|                        | CAZILHAC            | 12,3    | 8,5     | 10,2  | 2     | 0     | 0,9   | 0,5   |
|                        | LEZIGNAN            | 28,3    | 7,6     | 11    | 0,2   | 0     | 0,8   | 0     |
|                        | LIMOUX              | 15,6    | 11,9    | 10,8  | 0,4   | 0     | 0     | 0,5   |
|                        | NARBONNE            | 28,1    | 8,2     | 15,4  | 0     | 0     | 0,6   | 0,2   |
| GARD                   | AIGUES-MORTES       | 1       | 2,6     | 24,6  | 2,7   | 0     | 0     | 0     |
|                        | BARJAC              | 0       | 0       | 19,1  | 5,9   | 6,8   | 0     | 0     |
|                        | CARDET              | 3,9     | 1,9     | 23,2  | 0,6   | 0,2   | 0     | 0,7   |
|                        | CHUSCLAN            | 0       | 0,4     | 23,8  | 7     | 1     | 0     | 0,2   |
|                        | SAINT-GILLES        | 0       | 0,5     | 20    | 4,3   | 0     | 0     | 0     |
|                        | VILLEVIEILLE        | 1,7     | 2,6     | 43,5  | 1,3   | 0     | 0     | 1,1   |
| HERAULT                | MARSEILLAN          | 23,7    | 9,9     | 10,8  | 0,3   | 0     | 0,5   | 0,8   |
|                        | OLONZAC             | 14,9    | 10,1    | 22    | 1,2   | 0     | 0     | 0,7   |
|                        | POUZOLLES           | 20,7    | 13,2    | 17,8  | 0     | 0     | 0,3   | 0,8   |
|                        | PUISSERGUIER        | 9       | 5,8     | 25,2  | 0     | 0     | 0     | 0,7   |
|                        | SAINT-JEAN-DE-FOS   | 5,5     | 8,1     | 50,8  | 0     | 0     | 0     | 0     |
|                        | VALFLAUNES          | 40,5    | 19,2    | 2,5   | 0     | 0     | 0     | 1,3   |
| PYRENEES<br>ORIENTALES | ESTAGEL             | 33,2    | 8,5     | 9,6   | 0     | 0     | 0     | 2,8   |
|                        | LAROQUE-DES-ALBERES | 43,4    | 12      | 7,1   | 0     | 0     | 0     | 0,3   |
|                        | LLUPIA              | 28,3    | 4,2     | 0,8   | 0     | 0     | 0     | 0,6   |
|                        | PIA                 | 38,8    | 19,4    | 1,8   | 0     | 0     | 0     | 0,3   |
|                        | RODES               | 0       | 0       | 0     | 0,9   | 0     | 0,6   | 2,8   |

**Attention :** certaines des données ci-dessus ne correspondent pas avec les données de terrain et autres sources de données météo. Ces données sont parfois sous-évaluées. Cela peut engendrer une mauvaise évaluation du risque mildiou par le modèle Potentiel Système présenté dans le paragraphe mildiou.

## STADES PHENOLOGIQUES

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de :

- « **5 ou 6 feuilles étalées, inflorescences visibles** » (stade 12 ou F ou BBCH 14-53) dans les **secteurs tardifs et/ou parcelles tardives**,
- à « **tout début de la floraison, chute des premiers capuchons floraux** » (BBCH 61-19) dans les **parcelles précoces en zone précoce**.

Les stades majoritairement observés vont de « **8-9 feuilles** » (stade 16 ou BBCH 18-19) à « **boutons floraux séparés** » (stade 17 ou H ou BBCH 57).



A gauche : stade 8-9 feuilles (stade 16 ou BBCH 18-19) et à droite stade boutons floraux séparés (stade 17 ou BBCH 57).

## MILDIU (*Plasmopara viticola*)

### • Données de la modélisation

- ✓ **Potentiel Système** (modélisation arrêtée au 28 avril compris) :

| J = 6 mai 2024                 | Situation J-7 à J   | Simulation J à J+7  |
|--------------------------------|---|---|
| Risque <b>modélisé</b> Mildiou | Le Risque <b>modélisé</b> est fort sur la majorité des secteurs. Toutefois, certains se maintiennent encore à un niveau faible : Cabardès, Carcassonnais, Limouxin, Malepère dans l'Aude, Vallée du Rhône Sud | Le Risque <b>modélisé</b> augmente dans le Gard et le Nord Montpelliérais. Il reste globalement stable pour les autres régions sur les 7 prochains jours. |

|                | dans le Gard et la Haute Vallée de l'Agly dans les Pyrénées-Orientales.  |   |
|----------------|--|---|
| Contaminations | <p>Des contaminations ont été détectées sur les pluies des 28 et 29 avril sur tous les secteurs SAUF :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Carcassonnais, Malepère, Minervoises Est et Ouest (11) ; Les Sables (30) ; Fenouillèdes et Haute Vallée de l'Agly (66)</li> </ul> <p>Une seconde période de contamination a suivi avec les pluies du :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 30 avril : Littoral (11) ; Biterrois (34)</li> <li>- 1<sup>er</sup> mai : Hautes Corbières, Minervoises Est (11) ; Costières, Sables, Uzège Ouest, Vallées du Rhône, Vivarais, Garrigues Sommiéroises, Garrigues Ouest (30) ; Basse Vallée de l'Hérault, Montpelliéroises, Nord Montpelliéroises, Minervoises (34) ; Crus Banyuls, Plaines du Tech (66)</li> <li>- 2 mai : Bassin Alésien, Vallée de la Cèze (30)</li> </ul> | <p>De nouvelles contaminations sont annoncées sur les pluies du 6 mai pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Aude : Cabardès, Corbières Occidentales, Hautes Corbières, Littoral, Minervoises Est, Minervoises Ouest</li> <li>- Le Gard : Bassin Alésien, Costières, Sables, Uzège, Vallée de la Cèze, Vallée du Rhône Nord, Vivarais, Garrigues Sommiéroises</li> <li>- L'Hérault : Biterrois, Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault, Montpelliéroises et Nord Montpelliéroises</li> <li>- Pyrénées-Orientales : Plaine Sud Tech</li> </ul> <p><b>Attention, ces contaminations semblent virulentes pour le Littoral (11), les Costières (30) et l'ensemble de l'Hérault</b></p> |
| Sorties        | <p>Les premières sorties théoriques sont détectées au 1<sup>er</sup> mai dans l'ensemble des secteurs de l'Aude, la Vallée de la Cèze, le Vivarais (30) et le Minervoises (34)</p>   | <p>Les premières sorties théoriques issues des premières contaminations théoriques sont annoncées pour le :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 9 mai : Limouxin (11), Vallée de l'Orb (34)</li> <li>- 10 mai : Biterrois (34)</li> </ul> <p>Les sorties théoriques issues des contaminations épidémiques du 28 avril et 1<sup>er</sup> mai sont attendues entre le 14 et le 16 mai sur l'ensemble des secteurs.</p>   |

*Bleu = démarrage ou nouvelles contaminations*

**Attention :** depuis le début de la campagne, cette modélisation est en décalage et ne reflètent pas la réalité du terrain (pluviométrie et observation des foyers primaires).

✓ **MILSTOP** (modélisation arrêtée au 5 mai compris) :

|                          |                        | Foyers primaires théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 22 au 28 avril 2024 à partir du | Niveau de risque de contaminations primaires liées aux pluies du 22 au 28 avril | Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 22 au 28 avril 2024, si présence de foyers primaires, à partir du : | Foyers primaires théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 29 avril au 5 mai 2024 à partir du | Niveau de risque de contaminations primaires liées aux pluies du 29 avril au 5 mai 2024 | Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 29 avril au 5 mai 2024, si présence de foyers primaires, à partir du : | Indice de risque allant de -5 à +5 |      |
|--------------------------|------------------------|--|---|--|---|---|---|------------------------------------|------|
| Aude                     | Alaigne                | 11-mai   | Faible  | -  | 12-mai  | Moyen   | -   | -3,7                               | ↗    |
|                          | Carcassonne            | -  | -   | -  | 12-mai  | Moyen   | -   | -3,2                               | ↑    |
|                          | Leucate                | -  | -   | 10-mai   | 12-mai  | Moyen   | 13-mai  | -3,2                               | =    |
|                          | Lézignan               | -  | -   | -  | 12-mai  | Limite  | 15-mai  | -3                                 | ↑    |
|                          | Narbonne               | -  | -   | 09-mai   | 12-mai  | Moyen   | 15-mai  | -3                                 | ↑    |
| Gard                     | Bagnols sur Cèze       | 12-mai   | Faible  | -  | 12-mai  | Moyen   | 17-mai  | -3,2                               | ↑    |
|                          | Bourdic                | 12-mai   | Moyen   | 09-mai   | 12-mai  | Moyen   | 16-mai  | -3,4                               | ↗    |
|                          | Cardet                 | 11-mai   | Moyen   | -  | 12-mai  | Moyen   | 16-mai  | -3,3                               | ↗    |
|                          | Générac                | 12-mai   | Limite  | -  | 12-mai  | Faible  | -   | -3,8                               | =    |
|                          | Sommières              | 12-mai   | Faible  | 09-mai   | 12-mai  | Moyen   | 16-mai  | -3,7                               | ↗    |
|                          | Tavel                  | 12-mai   | Faible  | -  | 12-mai  | Moyen   | -   | -3,9                               | =    |
|                          | Vauvert                | 12-mai   | Limite  | -  | 12-mai  | Limite  | -   | -3,8                               | =    |
| Hérault                  | Olonzac                | -  | -   | -  | 12-mai  | Limite  | -   | -4                                 | =    |
|                          | Laurens                | 12-mai   | Limite  | 09-mai   | 12-mai  | Limite  | 16-mai  | -3,8                               | =    |
|                          | Prades sur Vernazobres | 10-mai   | Limite  | 09-mai   | 12-mai  | Limite  | 15-mai  | -3,7                               | ↗    |
|                          | Béziers                | 12-mai   | Limite  | -  | 12-mai  | Limite  | -   | -3,9                               | =    |
|                          | Villemagne             | 10-mai   | Faible  | -  | 12-mai  | Faible  | 16-mai  | -3,6                               | =    |
|                          | Marseillan             | 12-mai   | Limite  | -  | 12-mai  | Limite  | -   | -3,8                               | =    |
|                          | Pouzolles              | 11-mai   | Limite  | 09-mai   | 12-mai  | Limite  | 16-mai  | -3,5                               | =    |
|                          | Plaissan               | 11-mai   | Limite  | 09-mai   | 12-mai  | Limite  | 16-mai  | -2,7                               | ↗    |
|                          | Saint Jean de Fos      | 10-mai   | Limite  | 09-mai   | 12-mai  | Limite  | 16-mai  | -3                                 | =    |
|                          | St Christol            | 12-mai   | Faible  | 09-mai   | 12-mai  | Faible  | 16-mai  | -3,7                               | ↗    |
|                          | Frontignan             | 12-mai   | Moyen   | -  | 12-mai  | Moyen   | -   | -3,8                               | =    |
|                          | Valflaunès             | 11-mai   | Faible  | -  | 12/050  | Faible  | 16-mai  | -3,7                               | =    |
|                          | Pyrénées-Orientales    | Laroque des Albères  | 12-mai  | Moyen  | 09-mai  | 12-mai  | Moyen   | 15-mai                             | -2,8 |
| Perpignan                |                        | -  | -   | 09-mai   | 12-mai  | Moyen   | 15-mai  | -3,9                               | =    |
| Saint Paul de Fenouillet |                        | 11-mai   | Limite  | -  | 13-mai  | Limite  | -   | -3,7                               | =    |

D'après la modélisation, les conditions météorologiques enregistrées entre le 29 avril et le 5 mai 2024 génèrent :

- des contaminations primaires théoriques sur l'ensemble des stations du vignoble régional. Les sorties des contaminations primaires sont attendues à partir du 12 mai (avec des niveaux de risque Limite à Moyen suivant les situations).
- Des contaminations secondaires théoriques (repiquages) sur une majorité de stations. Les sorties des contaminations secondaires sont attendues (si présence de foyers primaires) à partir du :
  - o 13 mai dans l'Aude,
  - o 15 mai dans l'Hérault et les Pyrénées-Orientales,
  - o 16 mai dans le Gard.

• **Situation aux vignobles**

× **Aude**

Un nouveau foyer primaire a été découvert sur la commune de Moux dans les Corbières Centrales. Cette tache était fructifiée sur le terrain et située en bas de souche sur Sauvignon blanc.

× **Gard**

De nouveaux foyers primaires sont notés depuis la semaine dernière. Les 1<sup>ères</sup> inflorescences touchées sont observées à Marguerittes et Comps le 2 mai sur Merlot et Marselan.



Foyer primaire sur Sauvignon blanc

Si les symptômes issus des pluies du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril sont maintenant tous sortis..

× **Hérault**

Quelques nouveaux foyers primaires sont découverts cette semaine :

- le 3 mai et le 6 mai en cœur de souche dans une même parcelle à Saint Christol dans le Montpelliérais,
- le 6 mai à Cournonterral dans le Montpelliérais en cœur de souche,
- le 7 mai à Mèze dans la Basse Vallée de l'Hérault.

### × Pyrénées-Orientales

Un foyer a été observé sur la commune de Rivesaltes (cas d'une parcelle précoce irriguée, en secteur humide). Cependant, à ce jour sur le vignoble départemental aucun symptôme n'est observé.

**Évaluation du risque** : les symptômes issus des pluies des 27 et 28 avril devraient apparaître autour du 12 mai. A cela, il faut ajouter les contaminations en incubation des pluies des 1<sup>er</sup> et 6 mai : les sorties de symptômes devraient s'échelonner à partir de la mi-mai avec de probables scénarios de cycles secondaires.

Des repiquages sont possibles dans les parcelles qui présentaient déjà des taches (Aude, Gard et Hérault).

Recherchez activement les symptômes dans les parcelles sensibles.



#### Techniques alternatives :

Il existe des produits de biocontrôle utilisables contre cette maladie. Pour connaître ces produits et leurs utilisations consulter l'annexe ci-jointe.

#### Méthodes prophylactiques :

- maintenir le couvert végétal ras sous le rang, dans l'inter rang et limiter au maximum le travail du sol afin de restreindre la remontée d'humidité dans la souche,

- raisonner les travaux d'entretien du sol (préserver les passages du tracteur pour être en mesure de réaliser les 1<sup>ers</sup> traitements même en cas de pluies notamment dans les parcelles à mauvaise portance).



**Résistance** : le mildiou présente des résistances vis-à-vis de certains produits phytosanitaires. Il est important de les connaître et d'adapter son calendrier de traitement en fonction de ce risque de résistance. Pour en savoir plus, consultez la note nationale en cliquant [ICI](#)

## OÏDIUM *(Erysiphe necator)*

### • Situation aux vignobles

#### × Aude

Cette semaine, l'évolution des symptômes semble se ralentir mis à part sur quelques parcelles de Carignan dans le Narbonnais.

#### × Gard

L'oïdium continue d'évoluer dans les parcelles à historique de Carignan et de Roussanne présentant des drapeaux. Sur les autres cépages, aucune tache primaire (forme cléistothèce) n'a encore été vue sur feuille pour le moment.

#### × Hérault

Dans les parcelles à drapeaux (Carignans, Roussanne), des repiquages sur feuilles sont toujours observés.

Des symptômes sur feuilles sont aussi notés sur parcelles sensibles (cépages sensibles ou historique).

Localement, quelques nouveaux symptômes sont vus sur parcelles « non sensibles ».

Le nombre de parcelles concernées évolue peu cette semaine.

#### × Pyrénées-Orientales

La fréquence des symptômes sur feuilles augmente sur tous cépages notamment Carignan, Chardonnay, Muscat à petits grains, les Grenaches...



Oïdium sur feuille

**Evaluation du risque** : le stade « 11-12 feuilles » (stade 18 ou BBCH 19-60) commence à être observé, ce stade marque le début de la période de haute sensibilité de la vigne.

Surveillez les symptômes et les stades phénologiques dans vos parcelles.



**Techniques alternatives :**

Il existe des produits de biocontrôle utilisables contre cette maladie. Pour connaître ces produits et leurs utilisations, consultez l'annexe ci-jointe.



**Résistance** : l'oïdium présente des résistances vis-à-vis de certains produits phytosanitaires. Il est important de les connaître et d'adapter son calendrier de traitement en fonction de ce risque de résistance. Pour en savoir plus, consultez la note nationale en cliquant [ICI](#).

## BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

- **Situation aux vignobles**

- × **Aude**

Les 1<sup>ers</sup> symptômes ont été repérés dans 1 parcelle du Limouxin.

- × **Gard**

Dans le Sommiérois et le Bassin Alésien, des taches naissantes sont régulièrement observées dans les parcelles de Grenache, Chardonnay et Marselan. Les plus anciennes taches présentent des pycnides.

- × **Hérault**

Des taches fructifiées sont observées sur parcelles à historique dans les unités agroclimatiques des Hauts Coteaux, des Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault, du Montpelliérais et du Nord-Montpelliérais.

- × **Pyrénées-Orientales**

Des symptômes sur feuilles ont été observés dans une parcelle du secteur des Aspres 1<sup>ers</sup> Coteaux.

**Evaluation du risque** : les pluies du 26 avril au 02 mai ont probablement généré de nouvelles contaminations. L'extériorisation des symptômes est attendue à partir du 15 mai. Celles liées aux pluies du 06 mai sont attendues à partir du 21 mai.

Le risque est en augmentation. La recherche des symptômes doit continuer.



Tache de black rot avec pycnides

# TORDEUSES DE LA GRAPPE

- **Eudémis** (*Lobesia botrana*)
- **Données de la modélisation LOB : 1<sup>ère</sup> génération :**

|                          | Début du vol de 1 <sup>ère</sup> génération (5 % des imagos) à partir du | Début des pontes de 1 <sup>ère</sup> génération (5 % des pontes) à partir du | Début des éclosions de 1 <sup>ère</sup> génération (5 % des larves L1) à partir du | Saumurage (5% de larves L3) à partir du : | Glomérules (5% de nymphes) à partir du : |
|--------------------------|--|--|--|---|--|
| Alaigne                  | 07-avr   | 11-avr   | 05-mai   | 12-mai                                    | -  |
| Carcassonne              | 29-mars  | 02-avr   | 16-avr   | 04-mai                                    | -  |
| Leucate                  | 23-mars  | 27-mars  | 14-avr   | 29-avr                                    | 21-mai                                   |
| Lezignan                 | 22-mars  | 26-mars  | 13-avr   | 23-avr                                    | 18-mai                                   |
| Narbonne                 | 23-mars  | 28-mars  | 14-avr   | 28-avr                                    | 21-mai                                   |
| Bagnols sur Cèze         | 31-mars  | 05-avr   | 19-avr   | 05-mai                                    | -  |
| Bourdic                  | 02-avr   | 06-avr   | 27-avr   | 07-mai                                    | -  |
| Cardet                   | 02-avr   | 06-avr   | 25-avr   | 07-mai                                    | -  |
| Générac                  | 29-mars  | 02-avr   | 16-avr   | 02-mai                                    | -  |
| Sommières                | 25-mars  | 30-mars  | 15/04  | 29-avr                                    | 20-mai                                   |
| Tavel                    | 02-avr   | 06-avr   | 24-avr   | 07-mai                                    | -  |
| Vauvert                  | 30-mars  | 03-avr   | 18-avr   | 02-mai                                    | -  |
| Olonzac                  | 22-mars  | 26-mars  | 13-avr   | 24-avr                                    | 18-mai                                   |
| Laurens                  | 24-mars  | 30-mars  | 16-avr   | 06-mai                                    | -  |
| Prades sur Vernazobres   | 23-mars  | 28-mars  | 14-avr   | 30-avr                                    | -  |
| Béziers                  | 24-mars  | 29-mars  | 15-avr   | 30-avr                                    | -  |
| Villemagne               | 05-avr   | 09-avr   | 05-mai   | 11-mai                                    | -  |
| Marseillan               | 23-mars  | 28-mars  | 14-avr   | 28-avr                                    | 21-mai                                   |
| Pouzolles                | 22-mars  | 27-mars  | 14-avr   | 28-avr                                    | 21-mai                                   |
| Plaissan                 | 22-mars  | 26-mars  | 14-avr   | 27-avr                                    | 20-mai                                   |
| Saint Jean de Fos        | 22-mars  | 26-mars  | 14-avr   | 26-avr                                    | 17-mai                                   |
| St Christol              | 24-mars  | 29-mars  | 14-avr   | 28-avr                                    | 21-mai                                   |
| Frontignan               | 23-mars  | 28-mars  | 14-avr   | 29-avr                                    | 21-mai                                   |
| Valflaunès               | 29-mars  | 02-avr   | 17-avr   | 05-mai                                    | 19-mai                                   |
| Laroque des Albères      | 19-mars  | 23-mars  | 08-avr   | 15-avr                                    | 10-mai                                   |
| Perpignan                | 18-mars  | 22-mars  | 08-avr   | 15-avr                                    | 10-mai                                   |
| Saint Paul de Fenouillet | 24-mars  | 30-mars  | 16-avr   | 06-mai                                    | -  |

- **Situation aux vignobles**

- × **Aude**

Quelques papillons ont été capturés sur le Limouxin.

- × **Gard**

Le vol de 1<sup>ère</sup> génération se termine dans le secteur des Sables. Dans les Costières et la Vallée du Rhône Sud, la majorité des captures sont nulles. De faibles captures se poursuivent encore dans quelques pièges. Dans le Bassin Alésien, le vol continue faiblement.

- × **Hérault**

Des captures sont encore relevées dans les pièges cette semaine, avec des effectifs très variables.

De rares pontes sont observées.

Aucune larve n'est notée dans les saumurages réalisés cette semaine.

- × **Pyrénées-Orientales**

Les 1<sup>ers</sup> glomérules sont observés sur le secteur de la Plaine (Nord et Sud Tech). Dans les parcelles du réseau d'observation, leur fréquence reste faible.

**Évaluation du risque** : le risque est faible à moyen selon les situations.

*Seuil indicatif de risque* : pour 100 inflorescences

80 larves présentes dans les saumurages (cas général),

50 larves présentes dans les saumurages sur raisins de table et parcelles à forte valeur ajoutée.

- **Pyrale du Daphné** (*Cryptoblabès gnidiella*)

- × **Gard**

De faibles captures sont notées dans la Vallée du Rhône Sud et les Costières.

- **Pyrale de la vigne** (*Sparganothis pilleriana*)

- × **Pyrénées-Orientales**

Des larves sont toujours visibles sur le secteur de la Plaine Nord Tech.

**Évaluation du risque** : à ce jour, le risque est faible.

## **EUTYPIOSE** (*Eutypa lata*)

- **Situation aux vignobles**

- × **Aude**

Les symptômes sont particulièrement visibles sur les parcelles taillées en Guyot sur cépages sensibles tels que : Sauvignon blanc, Cinsault, Cabernet sauvignon.

- × **Hérault**

Des symptômes sont visibles sur quelques parcelles des Hauts Coteaux, du Biterrois, des Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault et du Montpelliérais.

**Évaluation du risque** : les plaies d'épamprage sont aussi une voie mineure de pénétration du champignon dans la plante. Les conditions climatiques actuelles sont favorables à la dissémination des ascospores.

### *Mesure prophylactique*

*Repérer et marquer les souches malades pour les recéper en hiver. Il est envisageable de réaliser un recépage en vert.*

## **POURRITURE GRISE** (*Botrytis cinerea*)

- **Situation aux vignobles**

- × **Aude, Gard, Pyrénées-Orientales**

Aucun symptôme observé à ce jour.

- × **Hérault**

De nouveaux symptômes sont observés sur feuilles dans la majeure partie des unités agroclimatiques. La nombre de parcelles et la fréquence des ceps touchés augmentent.

**Évaluation du risque** : ces symptômes sont sans incidence sur le développement ultérieur sur baies. Le risque est faible.

## **ERINOSE** (*Colomerus vitis*)

- **Situation aux vignobles**

- × **Aude**

De nouvelles parcelles présentent des symptômes, ce sont en général les cépages plus tardifs (cabernet sauvignon) qui n'étaient pas trop impactés en début de campagne.

- × **Gard, Hérault**

Des symptômes sont encore observés. Dans la majeure partie des situations il se diluent dans la végétation. Dans de rares situations, dans les parcelles les plus atteintes, ces symptômes peuvent se développer sur inflorescences.



### × Pyrénées-Orientales

Des symptômes sont encore observés sur feuilles, notamment sur Muscat à Petits Grains et Grenache.

Sur certaines parcelles les symptômes peuvent être importants.

La fréquence des parcelles touchées est moyenne.

**Évaluation du risque** : à ce jour, le risque reste faible.

## CICADELLE VERTE (*Empoasca vitis*)

### × Aude, Hérault

Des larves sont observées sur la face inférieure des feuilles dans quelques parcelles.

**Évaluation du risque** : à ce jour, le risque est faible.

## RAVAGEURS SECONDAIRES

### • Ehippigère (*Ephippiger diurnus*)

#### × Hérault

Des larves sont observées dans quelques parcelles.

**Évaluation du risque** : risque faible.

### • Phylloxera (*Daktulosphaira vitifoliae*)

#### × Hérault, Pyrénées-Orientales

Des galles sont observées au vignoble. La fréquence des parcelles touchées est très faible.

**Évaluation du risque** : risque très faible, même si les dégâts sont impressionnants visuellement.

### • Malacosome du Portugal et *Lachnaia paradoxa*

#### × Hérault

Des adultes sont toujours observés avec des fréquences plus faibles.

#### × Pyrénées-Orientales

Des adultes sont visibles au vignoble. Leur fréquence augmente. Des dégâts sont visibles.

**Évaluation du risque** : risque faible



Malacosomes du Portugal et  
*Lachnaia paradoxa*

### • Cigariers

#### × Aude

Présence de cigariers dans quelques parcelles du Carcassonnais sur Cabernet franc et Merlot. La fréquence des symptômes sur ceps peut atteindre 70 %.

#### × Hérault

Quelques feuilles « enroulées » sont observées.

**Évaluation du risque** : risque très faible



Cigariers

### • Escargots

#### × Hérault

Après ces épisodes de pluies, dans certaines parcelles, les escargots bien présents remontent dans les souches. Compte tenu de la pousse de la végétation, les dégâts ne sont pas significatifs.

**Évaluation du risque** : risque faible

- **Chevreuil**
  - × **Pyrénées-Orientales**

Des dégâts sont observés dans quelques parcelles des secteurs du Bas Conflent et de la Haute Vallée de l'Agly.



The cover features logos for the French Republic (Liberté • Égalité • Fraternité), the National Note on Biodiversity, the Bulletin of Plant Health (BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL ÉCOPHYTO), and the Office of Biodiversity (OFB). The central text reads: "Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal. Elle propose une synthèse de 2 pages sur un volet biodiversité associé à la santé générale des agro-écosystèmes." Below this is a photograph of wild bees on wooden frames, with the text "Abeilles sauvages & santé des agro-écosystèmes" and a photo credit to Victor Dupuy. At the bottom, it says "Consultez la note nationale sur [Ecophytopic](#)".

Téléchargez la note nationale Focus **abeilles – pollinisateurs – réglementation** en cliquant [ICI](#)



Crédit photos : Chambres d'agriculture de la zone Languedoc-Roussillon et Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée.

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Ce Bulletin de Santé du Végétal a été préparé par les animateurs filière viticulture des Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales avec la participation du comité de validation et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, l'ADVAH, FREDON Occitanie, Pérès SAS, Ets Perret, Maison Sinnae et Neoterra.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

# Les techniques et produits de biocontrôle

## CONTEXTE ET ORIENTATIONS

C'est la Loi d'Avenir pour l'Agriculture et l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014 qui oriente les politiques publiques afin de promouvoir et pérenniser les systèmes de production agroécologiques. Elle définit les produits de biocontrôle à l'article L.253-6 du CRPM (Code Rural et de la Pêche Maritime).

## UN PRODUIT DE BIOCONTROLE C'EST QUOI ?

Définition officielle de la Note de service DGAL/SDQSPV 2019-48 du 18/01/2019 : les produits de biocontrôle sont "des agents et produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures."

Cela se traduit par une mise en place ou le maintien de mécanismes et interactions qui régulent les relations entre espèces dans le milieu naturel. Le principe est fondé sur la gestion des populations d'agresseurs afin de les contenir à un niveau acceptable de dégâts, quantitativement et qualitativement, sur la culture.

Ces produits sont caractérisés en 4 points :

**1. Les macro-organismes auxiliaires** (ou la technique de "l'agresseur agressé") sont des invertébrés, insectes, acariens ou nématodes utilisés de façon raisonnée pour protéger les cultures contre les attaques des bio-agresseurs. Ces macro-organismes agissent selon plusieurs modes d'action :

- les parasitoïdes parasitent leur hôte pour effectuer une partie de leur développement et provoquent finalement sa mort.

**Le contrôle de *Metcalfa pruinosa* par *Neodryinus typhlocybae* illustre ce mode de biocontrôle. Autre exemple : les trichogrammes parasitent les oeufs des tordeuses de la grappe en pondant à l'intérieur et se développent au dépend de l'hôte.**

- les prédateurs tuent et dévorent leur proie.

**En viticulture, ce mode de biocontrôle est efficace pour contrôler les acariens phytophages (*Eotetranychus carpini*, *Panonychus ulmi*, *Tetranychus urticae*, *Calepitrimerus vitis*...) grâce à des auxiliaires : les Typhlodromes ;**

- les nématodes entomopathogènes contaminent l'hôte et libèrent une bactérie qui conduit à la mort de l'hôte.

**Pas encore utilisé en viticulture.**

**2. Les produits phytopharmaceutiques comprenant des micro-organismes** (ou la technique de "l'agresseur maîtrisé") sont des champignons, bactéries et virus utilisés pour protéger les cultures contre les ravageurs et les maladies.

Selon la nature des micro-organismes utilisés, les modes de régulation sont différents :

- Les bactéries agissent par production de toxines mortelles, de substances anti-fongiques ou anti-bactériennes. Elles peuvent également limiter le développement de l'agresseur par compétition nutritionnelle.

**L'utilisation de *Bacillus thuringiensis* pour lutter contre l'eudémis fait partie de ce type de biocontrôle.**

- Les champignons agissent de différentes manières :

- par compétition nutritionnelle ;
- par digestion du pathogène ou du ravageur ;
- par parasitisme ;
- par émission de substances à action anti-fongique et/ou antibactérienne.

**Le mode d'action de *Trychoderma* contre l'esca, en viticulture, entre dans ce cadre, même s'il est insuffisant pour contrôler la maladie.**

- Les virus interviennent en détruisant les cellules du ravageur ou directement les bactéries.

**3. Les produits phytopharmaceutiques comprenant des médiateurs chimiques comme les phéromones ou les kairomones** (ou la technique de "l'agresseur désorienté") sont des substances qui transportent des informations entre les organismes vivants. Elles sont utilisées pour piéger par attraction ou désorienter les ravageurs.

**En viticulture, les femelles de Lépidoptères ravageurs (tordeuses**

**de la grappe) émettent une phéromone pour attirer le mâle et s'accoupler. L'emploi d'une copie synthétique de ces phéromones permet d'une part le suivi des vols par piégeage et d'autre part le contrôle des populations d'insectes par la méthode de confusion sexuelle. Dans ce dernier cas, la diffusion massive de phéromones de synthèse dans l'atmosphère désoriente le papillon mâle, empêche l'accouplement et permet ainsi de rompre le cycle du ravageur avant l'apparition des larves (stade nuisible).**

**Un autre exemple viticole sur vespère (*Vesperus xatarti*) : le principe de la lutte consiste en un piégeage massif des mâles avant reproduction afin de limiter le niveau de ré-infestation des parcelles.**

**4. Les produits phytopharmaceutiques comprenant des substances naturelles** d'origine végétale, animale ou minérale. Selon la cible et les substances, les modes d'actions diffèrent.

**Exemples en viticulture :**

**Les produits à base de soufre sont couramment utilisés pour lutter contre l'oïdium ; ceux à base de phosphonates de disodium ou de potassium contre le mildiou.**

**La liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle est établie par l'autorité administrative : note de Service DGAL régulièrement mise à jour, disponible sur le site internet EcophytoPIC dans le bandeau en haut de page :**

**Accès thématique aux ressources - protection intégrée des cultures, rubrique Protéger / Produits de biocontrôle.**

## POURQUOI LE BIOCONTROLE ?

L'utilisation de produits de biocontrôle dans le cadre du raisonnement d'une stratégie de protection procure des avantages :

- mieux préserver la faune auxiliaire indigène ;
- limiter les risques de résistance et pérenniser certaines molécules de synthèse, notamment les plus sélectives ;
- répondre aux objectifs du plan Ecophyto qui encourage le développement des produits de biocontrôle dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures ;
- comptabiliser à part lors du calcul de l'IFT (Indice de Fréquence de Traitement) ;
- bénéficier de certaines exemptions réglementaires sur les produits listés.

Ces produits de biocontrôle ne permettent pas de résoudre l'ensemble des problèmes sanitaires rencontrés au vignoble. Ils demeurent cependant des outils qui, en s'intégrant dans une stratégie globale, contribuent à réduire l'utilisation d'intrants phytopharmaceutiques.

## UNE MÉTHODE DE BIOCONTROLE

**Utilisation de trichogrammes (micro-hyménoptère proche des guêpes) pour lutter contre les tordeuses de la grappe.**

Depuis 2019 est commercialisé un concept visant à lutter contre les pontes de tordeuses. La technique consiste à positionner une centaine de diffuseurs par ha, contenant des œufs parasités par les trichogrammes, prêts à éclore. La pose interviendra dès le début du vol (3 à 7 jours maximum). Deux poses sont nécessaires pour couvrir la génération (à 15 jours d'intervalle). Chaque diffuseur, accroché au cep ou au palissage à hauteur des grappes, agit pendant 2 semaines.

Après éclosion, ces hyménoptères vont coloniser les pontes de tordeuses présentes dans la vigne.

Les résultats obtenus en expérimentation sont encourageants et avoisinent les 50 % d'efficacité la 1<sup>ère</sup> année sur eudémis. Cette technique peut être complémentaire à la confusion.

Attention, les trichogrammes restent sensibles à certaines substances actives (dont les soufres). La recherche en cours montre la tolérance de plus en plus importante des trichogrammes à de nombreuses substances actives et du positionnement adapté des programmes en fonction de la date de pose.



## LISTE NON EXHAUSTIVE DES PRODUITS DE BIOCONTRÔLE

Leurs efficacités peuvent être limitées, souvent réserver à des situations d'infestations modérées et en association avec d'autres substances. La maîtrise de leur utilisation nécessite un encadrement technique, afin de bien déterminer leur positionnement dans le cycle des ravageurs ou parasites visés. Des travaux expérimentaux encore en cours doivent

permettre à terme de mieux appréhender leur utilisation en programme.

Certains de ces produits sont également autorisés en agriculture biologique, **attention cependant : biocontrôle ne signifie pas forcément autorisé en agriculture biologique et inversement.**

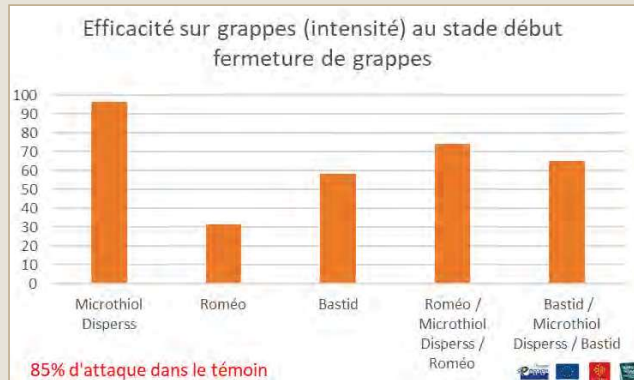
### Lutte contre l'oïdium :

Hormis le soufre, les produits de biocontrôle ont une efficacité partielle sur oïdium et ne sont envisageables qu'en situation de pression faible à modérée. Leur utilisation durant la période de haute sensibilité (floraison-nouaison) n'est pas préconisée et il est conseillé de les

associer à du soufre mouillable ou autre spécialité conventionnelle. Le soufre et les spécialités à base d'huile essentielle d'orange douce ainsi que l'Armicarb peuvent occasionner des phytotoxicités (brûlures).

| Substance active                                 | Exemples de spécialité commerciale                         |
|--|--|
| Soufre   | Nombreuses spécialités                                     |
| Hydrogène-carbonate de potassium + co-formulants | Armicarb   |
| Hydrogène-carbonate de potassium                 | Vitisan  |
| Cerevisane                                       | Roméo  |
| COS-OGA  | Fytosave, Esdeaine, Mestar, Messenger, Eliseos             |
| Huile essentielle d'orange douce                 | Limocide, Essen'ciel, Prev-am Ultra, Orocide, Sinala Ultra |
| <i>Bacillus amyloliquefaciens</i> FZB24          | Taegro   |
| <i>Bacillus pumilus</i> QST2808                  | Sonata   |
| Laminarine                                       | Vinivax, Plantvax  |
| ABE-IT-56  | Belvine, Belandis  |

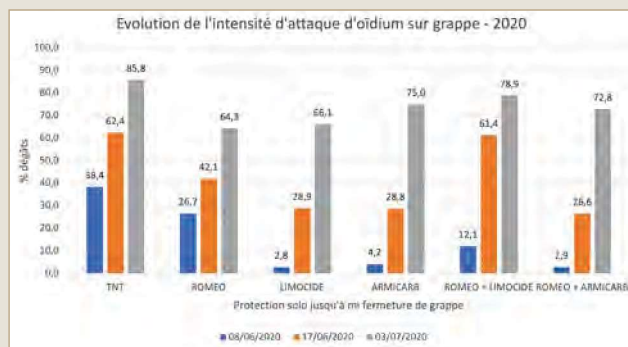
Dans les conditions de l'essai, ici sur forte attaque d'oïdium les efficacités des 2 solutions seules de biocontrôle (Roméo et Bastid) varient de 30 à 60%. Le positionnement de 3 soufres en encadrement de floraison permet d'améliorer cette efficacité pour atteindre des niveaux d'efficacité de l'ordre de 70%. A noter qu'en fin de saison, et compte tenu de la très forte pression, le niveau d'efficacité était quasiment nul. Ces solutions ne sont donc pas adaptées pour un emploi tout au long de la saison en situation de forte pression. Elles doivent être positionnées sur certaines périodes du cycle en préventif strict et en pression faible à moyenne.



Essai : IFV RODILHAN (30) - 2018

### Essai 2020 : Rodilhan (30)

Une évaluation sur oïdium à Rodilhan en 2020 permet d'apprécier la protection solo de certains produits de biocontrôle sur oïdium. Les conditions de forte pression permettent de distinguer les produits. Premier constat sur cet essai ; l'association des biocontrôles cités n'apporte aucun gain. Deuxième constat ; lorsque la pression augmente après la floraison, les biocontrôles seuls ne suffisent pas à maintenir une bonne protection. Cependant, on peut voir qu'en début de saison, certains biocontrôles comme l'Armicarb ou le Limocide apportent une efficacité intéressante en solo et se montrent en bons candidats pour une intégration dans un programme de traitement en substitution de produit.



### Lutte contre le mildiou :

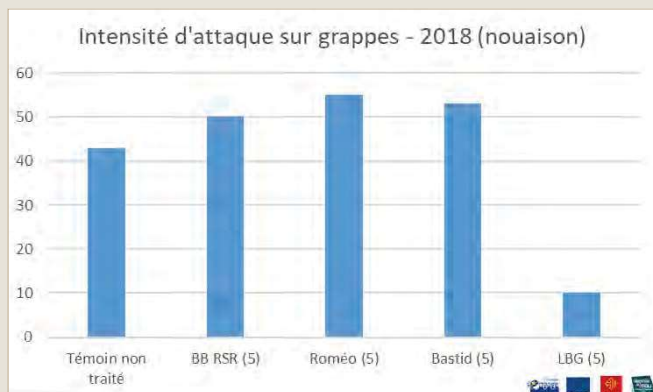
La plupart des produits de biocontrôle sont recommandés en association avec un autre fongicide (cuivre ou spécialité conventionnelle) à dose réduite afin de réduire les IFT. **Le cuivre n'est pas une subs-**

**tance active entrant dans la liste des fongicides de biocontrôle de la DGAL.**

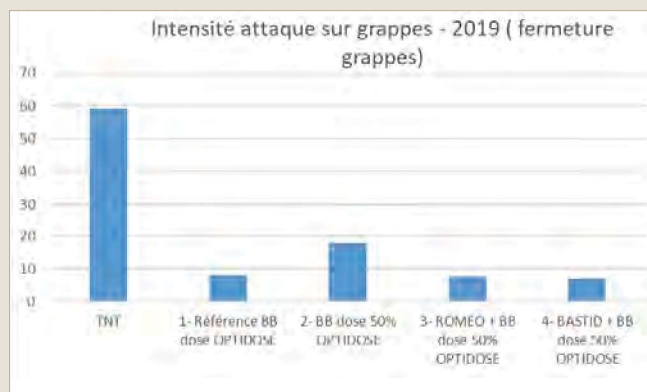
| Substance active                 | Exemple de spécialité commerciale   |
|----------------------------------|---|
| Cerevisane                       | Roméo   |
| COS-OGA                          | Fytosave, Esdeaine, Mestar, Messenger, Eliseos  |
| Huile essentielle d'orange douce | Limocide, Essen'ciel, Prev-am Ultra, Orocide, Sinala Ultra                            |
| Phosphonate de potassium         | LBG-01F34, Etonan, Tenrok, Phytosarcan, Savial forte, Miconos Evo, Precivia, Piviance |
| Disodium phosphonate             | Redeli  |

Sur mildiou, les essais conduits dans le cadre du projet RESAP Biocontrôle, présentent des résultats contrastés sur les 2 années d'étude. En 2018, la pression a été très virulente, ne permettant pas d'avoir une efficacité avec le cuivre (lessivage). Dans ces conditions, le phosphonate de potassium (LBG 01F34) montre son intérêt en raison de sa systémie.

En 2019, sur une pression moyenne, nous avons pu mettre en évidence la pertinence des solutions en association avec des doses réduites de cuivre. A noter, toutefois, qu'une très forte contamination fin juin, n'a pas permis, dans le cadre de ces stratégies de garantir cette efficacité en fin de saison.



Essai : Vinnopole Sud Ouest



### Essai 2020 : Lisle sur Tarn (81) sur Mauzac

Une évaluation sur mildiou en condition de forte pression mildiou permet également d'évaluer les produits de biocontrôle avec 2 applications de phosphonates sur l'encadrement de la floraison (sauf sur les modalités BB RSR Disperss et Témoign Non Traité). Sur cet essai, une fois encore, les associations de biocontrôle n'apportent rien de plus et dans des conditions comme celles-ci, les Stimulateurs de Défense des Plantes (Roméo, Bastid) ne sont pas efficaces. En tenant compte de la pression et du niveau de dégât observé sur la modalité traitée au cuivre, seul le Limocide donne satisfaction.

### Évolution de l'intensité d'attaque de mildiou sur grappes - 2020



### Lutte contre la pourriture grise :

Dans l'arc méditerranéen la pourriture grise n'est pas une problématique particulière. Pour cette raison les produits autorisés sont peu utilisés. Dans notre région la prophylaxie est à privilégier.

| Substance active  | Exemple de spécialité commerciale |
|---|-----------------------------------|
| <i>Bacillus amyloliquefaciens</i> FZB24                   | Taegro                            |
| <i>Bacillus subtilis</i> QST713                           | Rhapsody                          |
| <i>Bacillus subtilis</i> AB/BS03                          | Kulto                             |
| <i>Aureobasidium pullulans</i>                            | Botector                          |
| <i>Bacillus amyloliquefaciens</i> subsp. <i>plantarum</i> | Amylo-X WG                        |
| Cerevisane  | Roméo                             |
| Bicarbonate de potassium                                  | Armicarb                          |
| <i>Saccharomyces cerevisiae</i> LAS02                     | Julietta                          |
| Hydrogeno-carbonate de potassium                          | Vitisan                           |
| Terpenes (Eugénol, Géraniol, Thymol)                      | Esseva                            |
| <i>Trichoderma atroviride</i> souche SC1                  | Vintec                            |



### Lutte contre les maladies du bois :

#### Produits à base de champignons antagonistes en protection des plaies de taille :

Ces solutions de biocontrôle présentent une efficacité en laboratoire. Par contre, au champs en situation de contamination artificielle les résultats n'ont pas été confirmés. La principale limite de ces solutions réside dans la qualité de l'application (protéger toutes les plaies) et les conditions météorologiques pour assurer leur développement. Nous

ne disposons pas d'éléments pour apporter une recommandation sécurisée quant à leur application.

Des études de long terme sont en cours pour évaluer leur pertinence pour réduire les symptômes.

| Substance active                         | Exemple de spécialité commerciale |
|--|-----------------------------------|
| <i>Trichoderma atroviride</i> souche SC1 | Vintec                            |

### Lutte contre les tordeuses de la grappe :

#### Origine micro-organismes :

Les *Bacillus thuringiensis* sont présents en viticulture depuis le début des années 1980.

| Substance active                              | Exemple de spécialité commerciale |
|---|-----------------------------------|
| <i>Bacillus thuringiensis</i> Kurstaki        | Bacivers, Bactura DF, Dipel DF    |
| <i>Bacillus thuringiensis</i> Kurstaki EG2348 | Lepinox Plus, Rapax AS            |
| <i>Bacillus thuringiensis</i> Azawai          | Xentari                           |
| <i>Bacillus thuringiensis</i> Kurstaki SA11   | Delfin                            |
| <i>Bacillus thuringiensis</i> Kurstaki BP54   | Doctrin                           |

#### Origine macro-organisme

Ces micro-hyménoptères parasitent les œufs de tordeuses. Cette solution est disponible depuis 2019 (voir p. XXX).

| Substance active        | Exemple de spécialité commerciale                         |
|-------------------------|---|
| <i>Trichogramma</i> sp. | Tricholine Vitis (eudémis, cochylis, pyrale du Daphné...) |

#### Origine médiateurs chimiques : phéromones

Cette technique de biocontrôle sur eudémis et cochylis est vulgarisée depuis 1997. Elle est basée sur la mise en confusion sexuelle du vignoble traité avec la phéromone artificielle (synthèse de celle émise par les femelles) afin de perturber la rencontre entre le mâle et la femelle et

ainsi empêcher leur reproduction. Elle nécessite souvent une organisation collective pour la mise en place d'îlots confusés de surfaces suffisantes.

| Substance active   | Exemple de spécialité commerciale   |
|--|---|
| Acétate de Z9 dodecényle                                       | Rak 1 (cochylis)  |
| EZ9 dodecadiényle acétate + N-Dodecyl acétate                  | Rak 2 New (eudémis)   |
| E/Z9 dodecényle acétate + E, E/Z7, 9 dodecadiényle acétate     | Rak 1 + 2 Mix (eudémis et cochylis)   |
| E7 Z9 Dodecadiényle acétate                                    | Isonet 2  |
| (E-Z)-7, 9 dodecadién-1-yl acétate                             | Lobetec, Celada, Biootwin L, Mister L, Explovo Vit (par pulvérisation), Checkmate Puffer LB (eudémis) |
| (E-Z) 7,9 dodecadién-1-yl acétate + (Z)-9-dodecén-1-yl acétate | Checkmate Puffer LB et EA, Weintec, Biootwin LE, Mister LE (eudémis et cochylis)                      |
| (Z)-11 hexadécenal + (Z)-13 octadécenal                        | Cryptotec (pyrale du Daphné : <i>Cryptoblabes gnidiella</i> )   |

### Lutte contre les cicadelles :

Des solutions de biocontrôle sont autorisées sur les cicadelles.

**Ces spécialités ne sont toutefois pas retenues dans le cadre de**

**la lutte obligatoire contre les cicadelles de la flavescence dorée dans l'attente par l'ANSES de données complémentaires.**

| Substance active                 | Exemple de spécialité commerciale   |
|----------------------------------|---|
| Huile essentielle d'orange douce | Limocide, Essen'ciel, Prev-am Ultra, Orocide, Sinala Ultra (cicadelle verte uniquement) |
| Kaolin Anhydre                   | Sokalciarbo WP, Baïkal WP, (cicadelle verte uniquement)                                 |
| Carbonate de calcium             | Calsun, Calshield (cicadelle verte uniquement)  |
| Silicate d'aluminium             | Argical Pro (cicadelle verte uniquement)  |



### Lutte contre les escargots :

Les escargots n'échappent pas au biocontrôle. Des spécialités commerciales sont autorisées à base de phosphate de fer en apport granulés : Ironmax Pro, Sluux HP, Baboxx, Nova Sluux, Faucon Pro...

### Lutte contre les adventices et épamprage :

L'acide pélargonique est la seule substance active de biocontrôle en herbicide de contact. Sa dose hectare est de 16 l à appliquer. Dans la pratique, une concentration de la bouillie est préconisée à 8 %. Ce même produit est autorisé en épamprage (à la dose de 8 l par hecto-

litre) sur des repousses n'excédant pas les 20 cm et sur vignes de plus de 4 ans à la même concentration. Nom commercial de la spécialité de référence : Beloukha.



Une liste des produits de biocontrôle toutes cultures, est régulièrement mise à jour. Elle est disponible sur le site EcophytoPIC :



## Les Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (PNPP)

Il existe 2 catégories de produits nécessitant une procédure réglementaire d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM délivrée par l'ANSES) pour être commercialisés, préconisés et utilisés : les produits de protection des plantes appelés aussi produits phytopharmaceutiques et les matières fertilisantes et supports de culture sauf si, par dérogation pour ces dernières, elles répondent à une norme d'application obligatoire par arrêté (NFU) ou sont conformes au règlement européen sur les engrais.

**Le dispositif PNPP** (préparations naturelles peu préoccupantes), initié en 2009, a été repris par les dispositions de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt n°2014-1170 du 13 octobre 2014.

**Les PNPP sont définies dans l'article 50 de cette loi**, qui modifie l'article L 253-1 du code rural et de la pêche maritime :

“Une préparation naturelle peu préoccupante est composée exclusivement soit de substances de base, au sens de l'article 23 du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, du 21 octobre 2009, concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil, soit de substances naturelles à usage biostimulant. Elle est obtenue par un procédé accessible à tout utilisateur final. Les substances naturelles à usage biostimulant sont autorisées selon une procédure fixée par voie réglementaire.”

#### **PNPP fabriquées à partir de substances de base**

Les substances de base, telles que définies à l'article 23 du règlement 1107/2009, sont des substances à intérêt phytosanitaire, mais dont l'utilisation principale est autre que la protection des plantes (ex : denrées alimentaires). Elles ne doivent donc présenter aucun effet nocif sur la santé humaine ou animale, et aucun effet inacceptable sur l'environnement. Ces substances bénéficient d'une procédure d'approbation simplifiée au niveau européen, et leur approbation est à durée illimitée.

Les PNPP contenant exclusivement des substances de base sont exemptées d'AMM pour leur utilisation (article 28 - 2. - a) du règlement (CE) 1107/2009. Actuellement, 24 substances de base sont approuvées au niveau communautaire :

- Bicarbonate de sodium (2015)
- Bière (2017)
- Charbon argileux (2017)
- Chitosane (2022)
- Chlorhydrate de chitosane (2014)
- Eau oxygénée (2017)
- Écorce de saule (*Salix cortex*) (2015)
- Extrait d'*Allium cepa* (2021)
- Farine de graines de moutarde (2017)
- Fructose (2015)
- Chlorure de sodium (2017)
- Huile de tournesol (2016)
- Huile d'oignon (2018)
- Hydroxyde de Calcium (2015)
- L-cystéine (2020)
- Lactosérum (Petit-lait) (2016)
- Lait de vache (2020)
- Lécithines (2015)
- Ortie (*Urtica sp.*) (2017)
- Phosphate de diammonium (2016)
- Prêle (*Equisetum arvense*) (2014)
- Saccharose / sucrose (2014)
- Talc E553b (2018)
- Vinaigre (2015)

Attention, ces substances sont autorisées en tant que substances de base pour un usage donné ou une gamme d'usages.

